

PARIS, le 24 novembre 1993

*Le Général*  
*Chef de l'Etat-Major Particulier*

(m)

N O T E

-----

à l'attention de  
Monsieur le Président de la République

signali, page 2, pour  
de action

O B J E T : Points chauds - Situation.

HV

Au cours de deux réunions tenues le 23 novembre au Quai d'Orsay et à Matignon les dossiers suivants ont été examinés.

1. Ex-Yougoslavie

Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, réunis le 22 novembre à Luxembourg, ont adopté une position commune sur le dossier yougoslave.

Les priorités suivantes ont été retenues :

- acheminement de l'aide humanitaire à la Bosnie,
- solution pour la Bosnie fondée sur l'acquis de Genève du 20 septembre 1993,
- établissement d'un modus vivendi pour les territoires croates sous mandat de la Forpronu (Krajinas).

Ces différents points seront examinés à une réunion organisée par l'Union européenne, en liaison avec les coprésidents, le 29 novembre à Genève.

Les participants à cette réunion seront : les ministres des affaires étrangères des Douze, les deux coprésidents, les responsables militaires de la Forpronu, les trois parties au conflit et les responsables serbes et croates de Bosnie accompagnés de leurs chefs militaires respectifs. Des observateurs américains et russes assisteront également à cette réunion qui sera une réunion de propositions et non de négociation.

S'agissant de la levée éventuelle des sanctions, les Douze ont retenu la proposition germano-italienne : "la suspension progressive et conditionnelle des sanctions n'interviendrait qu'au fur et à mesure de la mise en oeuvre du règlement de paix en Bosnie-Herzégovine et de l'acceptation et de la mise en oeuvre d'un modus vivendi dans les zones protégées des Nations unies en Croatie".

Toute modification du régime des sanctions relève du Conseil de sécurité et les Etats-Unis y sont actuellement opposés.

.../...

M. Léotard estime que le statu quo est de plus en plus insupportable. Le Premier ministre souhaite que l'initiative de l'Union européenne réussisse, sinon il faudra envisager un retrait à la fin de l'hiver. Cette opinion semble partagée par plusieurs de nos partenaires des Douze. ||

Le gouvernement est favorable à la demande turque d'envoi d'une frégate en Adriatique.

## 2. Haïti

Pour tenter de relancer le processus de Governors Island, le Quai d'Orsay a pris l'initiative d'une action concertée des quatre pays "amis d'Haïti". Elle devrait se traduire par une démarche commune auprès des militaires haïtiens, leur laissant le choix entre l'acceptation du déploiement de la force des Nations unies (MINUHA) ou l'aggravation des sanctions.

Nos trois partenaires n'ont pas encore réagi à cette proposition mais une réponse américaine négative paraît très probable.

## 3. Rwanda

La situation intérieure est très tendue après le meurtre, attribué au Front Patriotique Rwandais (F.P.R.), de 65 personnes le 18 novembre à Ruhengeri.

Le contingent belge des Nations unies, qui doit comprendre 370 hommes, sera déployé en totalité à Kigali, le 1er décembre. Ses effectifs doivent être complétés ultérieurement par la mise en place d'unités du Bangla Desh.

En vertu des accords d'Arusha, et conformément à la décision prise en conseil restreint, nos troupes doivent quitter le Rwanda, dès la mise en place de la force des Nations unies à Kigali.

Compte-tenu des risques liés aux événements du Burundi et à l'attitude menaçante du F.P.R. et des extrémistes hutus (hostiles au déploiement belge) et pour éviter que nos troupes soient entraînées dans de nouveaux conflits internes, le gouvernement est d'avis que le détachement Noroit soit retiré dans les premiers jours de décembre, sans attendre l'arrivée des Bengalis. || ←

Dans le même temps, le niveau de notre coopération militaire serait ramené à celui qui prévalait avant les événements de 1990.

Si vous donnez votre accord, cette décision sera communiquée au Président Habyarimana par le gouvernement. || ←

4. Burundi.

La sécurité du gouvernement est toujours assurée par nos 20 assistants militaires encadrant une unité burundaise.

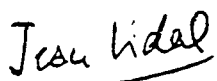
Compte-tenu de l'incertitude qui continue de régner à Bujumbura, le ministère des affaires étrangères souhaite que ce détachement, dont la mission arrive à son terme le 5 décembre prochain, soit maintenu jusqu'au déploiement d'une force africaine.


M. Roussin, estimant les risques trop élevés du fait du manque d'initiative et de courage du gouvernement, souhaite pour sa part, que la prolongation de cette mission n'excède pas un mois.

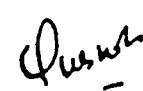
De son côté, l'Organisation de l'unité africaine a décidé de déployer pour 6 mois au Burundi une force de protection et d'observation comprenant 180 militaires et 20 observateurs civils. Elle demande à la France une aide logistique pour la mise en place de ce contingent.

Le gouvernement est disposé à mettre un avion de transport militaire à la disposition de l'organisation.

Enfin, M. Balludur envisage de se faire représenter par M. Roussin aux obsèques du Président N'dadaye, le 29 novembre, si les conditions de sécurité le permettent.

  
Jean VIDAL

  
Bruno DELAYE

  
Général QUESNOT